

Ecole Saint Patern



Avenue de Tohannic 56 000 VANNES

02.97.47.14.45 - <u>saintpaternvannes@gmail.com</u> - <u>site</u>: <u>https://www.ecole-saintpatern-vannes.org/</u>

NOTE DE RENTREE ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

A LIRE ATTENTIVEMENT

Et A CONSERVER

Aux familles de l'école Saint Patern,

L'ensemble des membres de l'équipe pédagogique vous souhaite de passer une très agréable année scolaire. Voici quelques informations concernant le fonctionnement de l'école. Nous faisons appel à votre attention pour le respect des diverses consignes qui permettront à tous de passer une bonne année.

HORAIRES	<u>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi</u> Classe : 8h30-11h45 / 13h30-16h30				
A STATE OF THE STA	Pour tous les élèves, l'accueil est possible à partir de 8h15 le matin en classe et 13h15 l'après-midi sur la cour pour les élèves de primaire et directement dans les classes pour les élèves de maternelle. (Les élèves s'y rendent seuls sauf les PS). Pour des raisons de sécurité et du respect du travail de toutes et tous, les portails et portes d'entrées sont fermés pendant les heures de classe. Merci d'être vigilants sur les heures d'accueil. Les enfants déposés avant 13h15 le midi sont sans surveillance, cela relève de votre responsabilité en cas d'accident. Ils ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école qui est fermée.				
GARDERIE	7h30 le matin — 19h le soir. A partir de la classe de CE1, tous les élèves qui fréquentent la garderie iront en étude surveillée.				
SORTIES 11h45 et 16h30	Merci de consulter la circulaire sur la sortie des élèves de maternelle et d'élémentaire.				
RESTAURANT SCOLAIRE	Nous avons notre propre service de restauration. Les repas sont faits sur place par notre cuisinière (Céline) et notre aide-cuisinière (Béatrice). Les menus sont consultables à chaque période sur le site de l'école. Les enfants informent leurs enseignants le jour même de leur présence à la cantine. Les repas non consommés ne sont pas facturés. Les élèves présents à la cantine sont badgés chaque jour. La facturation se fait par mois avec les frais de scolarité.				

Merci de respecter les consignes suivantes : **SECURITE ET HYGIENE** > Lorsqu'un enfant est malade (fièvre ou maladie contagieuse), il n'est pas possible pour lui de travailler dans de bonnes conditions. Dans ce cas, il ne peut être accepté à l'école. Pas de médicaments à l'école, même avec ordonnance. Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait que nous ne sommes pas autorisés à délivrer de médicaments au sein de l'école (sauf PAI). Nous vous demandons par conséquent de ne pas en apporter sur temps scolaire. > Surveiller régulièrement la tête de vos enfants pour les poux, et mettre en place, le cas échéant, le traitement nécessaire. Marquer les vêtements, les sacs et cartables. Les vêtements non récupérés après un certain temps seront remis à une association caritative. > Vigilance quant à la tenue des enfants : Prévoir une tenue adaptée à l'école afin que votre enfant soit le plus à l'aise possible. Certaines tenues sont à garder pour la maison. Les enfants passent du temps sur la cour le midi. Un vêtement adapté est une bonne protection contre les rayons du soleil. Merci de votre compréhension. Les chewing-gums et les bonbons sont interdits Les jeux (billes) sont interdits pour les maternelles afin d'éviter les pertes ou les échanges d'objets personnels entre les enfants. En élémentaire, l'école ne pourra en aucun cas être tenue responsable de pertes, d'échanges ou de vols de jeux apportés. Les animaux, même tenus en laisse et/ou portés, sont interdits sur les cours. Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'enceinte de l'école et dans un rayon défini autour de l'établissement. Si un enfant veut fêter son anniversaire dans la classe, nous demandons que les cadeaux apportés soient des gâteaux emballés, afin d'en contrôler la constitution pour les allergies. L'enfant s'il le souhaite peut aussi apporter une friandise. Pas de boisson, de l'eau leur sera proposée. Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités de l'école. Vous devez vérifier que votre assurance personnelle garantisse les risques de **ASSURANCES** Responsabilité civile et d'Individuelle Accident. Dans ce cas, merci de nous transmettre une attestation fournie par votre assureur. Vous avez également la possibilité de souscrire l'assurance « Mutuelle Saint Christophe » proposée dans le dossier de rentrée. Depuis septembre 2019, l'instruction est obligatoire à partir de l'âge 3 ans. Les enfants nés en 2021 (PS1) ne sont pas soumis à cette obligation d'instruction mais peuvent être admis dans la limite des places disponibles s'ils ont 2 ans révolus au jour de la rentrée. Tous les enfants nés en 2020 (PS2) ont l'obligation d'instruction et donc d'assiduité scolaire. Néanmoins, un aménagement peut être fait pour les **FREQUENTATION SCOLAIRE** heures de classe de l'après-midi afin de permettre une adaptation progressive. Autrement dit un enfant né en 2020 peut ne venir que le matin à l'école dans un premier temps. Sur demande des familles, un document sera transmis. Le chef d'établissement émet un avis en lien avec l'équipe éducative, puis l'IEN (inspecteur de l'éducation nationale) autorisera ou refusera la demande de la famille. Les enfants nés avant 2018 ont l'obligation d'instruction et donc d'assiduité scolaire. Les parents doivent impérativement prévenir les enseignants de toute absence de leur enfant (appel à l'école, ou mail avant la classe ou au plus tard à 10h). Les absences non justifiées et répétées sont signalées à l'Inspecteur d'Académie. Lors d'absences sur temps scolaire (du type week-end prolongé ou vacances), une autorisation d'absence exceptionnelle doit être demandée au chef d'établissement par le biais du secrétariat. Les parents s'engagent à rattraper le travail scolaire lors de cette période d'absence. Les apprentissages et les devoirs ne seront abordés ni en avance, ni au retour. Si l'absence est prévisible (visite chez un spécialiste...) merci d'en informer l'enseignant(e). Formulaire à demander au secrétariat. Une communication est mise en place entre l'école et la famille (mot dans l'agenda, mail...).

Par l'intermédiaire de la liste de diffusion numérique, de nombreuses informations vous seront transmises sur votre adresse mail. Merci de consulter avec

attention les informations. Merci de vérifier dès à présent que les messages envoyés par l'école n'arrivent pas dans les Spams ou courriers

RELATIONS

PARENTS /

ENSEIGNANTS

indésirables. <u>ATTENTION</u>: Tous les courriers adressés par l'école ont pour expéditeur: <u>notification@noefil.fr</u> et une adresse gmail pour les

Vous pouvez également consulter le **site de l'école** : https://www.ecole-saintpatern-vannes.org/

Afin d'être plus facilement disponibles pour échanger, les enseignants sont à votre disposition pour vous rencontrer sur rendez-vous.

CALENDRIER SCOLAIRE (Zone B)

Rentrée des élèves	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Début des vacances d'été
Lundi 4 septembre 2023	Samedi 21 octobre 2023 Lundi 6 novembre 2023	Samedi 23 décembre 2023 Lundi 8 janvier 2024	Samedi 24 février 2024 Lundi 11 mars 2024	Samedi 20 avril 2024 Lundi 6 mai 2024	Vendredi soir 5 juillet 2024
ALIELALIES BARRES A LIAREB BES A BRESELIE					



QUELQUES DATES A NOTER DES A PRESENT

Pas d'école pour l'Ascension : du mardi 7 mai (soir) au Lundi 13 mai au matin.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE 2023/2024

Chef d'établissement : M. David THOMAS



Classe	Enseignant	Réunions de classe (18h)		
PS1/PS2	Mme Anne-Valérie Guth	Vendredi 22 septembre		
PS1/PS2	Mme Morgane Le Guevello	- Vendicul 22 septembre		
MS	Mme Carole Jagoury	Mardi 19 septembre		
MS	Mme Gwenaëlle Lessard			
GS	Mme Noranne Philippe	Vendredi 15 septembre		
GS	Mme Isabelle Trebaol			
СР	Mme Martine Le Tenier	Vendredi 8 septembre		
СР	Mme Nathalie Briand			

CE1	Mme Jessie Caignart				
CEL	Mme Chantal Monneraye (Lundi et Mardi)	Jeudi 21 septembre			
CE1	Mme Valérie Olivier (Jeudi et Vendredi)				
Dispositif ULIS	Mme Mélanie Quéric				
CE2	CE2 Mme Bénédicte Piton — Grandchamp				
CE2	Mme Marielle François Mardi 26 septem				
	Mme Maryvonne Le Huec (Lundi et Mardi)				
CM1	Mme Zélie Nisin (Jeudi et Vendredi)	Lundi 25 septembre			
CM1					
CM1-CM2	Mme Rose Brillouet	Lundi 25 septembre			
CM2	Mme Carine Chapelon	Lundi 18 septembre			
CM2	Mme Réjane Huaumé				
Poste du Rased	Mme Emmanuelle Falquherho – Le Goff (enseignante spécialisée)				
	Mme Patricia Lemée et Mme Angelina Mathurin en Petite Section				
ASEM	Mme Géraldine Beaugrand et Mme Céline Tréhin en Moyenne Section				
ASEM	Mme Stéphanie Le Bras et Mme Michèle Vigueloux en Grande Section				
	Mme Anissa Azaizia en CAP contrat d'appentissage en Petite Section				
Secrétaire	Mme Charlotte Lacoua				
Comptable	Mme Céline Tréhin				
Personnel d'éducation	Mme Nadine Le Houérou				
Cuisinière	Mme Céline Le Divenach				
Aide-cuisinière	Mme Béatrice Rondouin				
AESH	Mme Eda Yilmaz — Mme Aliette Tertrais — Mme Audrey Dupont — M. Sylvain Denic — Mme Sylvie Guillou — Mme Eglantine Beurel —				

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire en notre compagnie!